

Tableau des cotisations 2024

	cotisation
RETRAITE	35 €
NOUVEL ADHERENT	45 €
	Lors d'adhésion au cours du dernier trimestre le montant de la cotisation l'année suivante sera 45,00 € Il ,n'y a pas de proratisation possible au temps de travail

statut	Moyenne mensuelle des salaires brut (en €) *	cotisation
FONCTIONNAIRE STATUT UNIFIE CONTRACTUELS	Supérieur à 5 200	128
	> 4 400 et <= 5 200	115
	> 3 700 et <= 4 400	96€
	> 2 700 et <= 3 700	79 €
	> 2 000 et <= 2 700	67 €
	Inférieur ou égal à 2 000 €	61€
	* Montant cumulé du brut soumis, en bas de la fiche de paie de décembre 2023, diviser par 12	

Si vous êtes à temps partiel, le montant de la cotisation est au prorata de votre temps de travail. Pour simplifier la trésorerie, veuillez arrondir le montant de la cotisation l'euro supérieur (exemples : cotisation à 128 € et un temps partiel à 80% : 103 € (et non 102,40 €)

La législation actuelle permet de bénéficier d'un **crédit d'impôt** à hauteur de 66% du montant de la cotisation bénéficiant à toutes les personnes, imposables ou non. Vous recevrez votre reçu fiscal début 2025"

Règlement

- **par chèque** : à libeller à l'ordre de CFTC-MAE
accompagné du bulletin d'adhésion

Possibilité de régler en 4 chèques maximum en indiquant les dates d'encaissement souhaitées (au plus tard le 15/12/2024)

Tous les chèques doivent être adressés en un seul et même envoi,

Pour simplifier la trésorerie, veuillez établir les chèques avec des montants arrondis à l'euro (*exemple : pour une cotisation à 79 € → 20 € + 20 € + 20 € + 19 € et non 4 chèques de 19,75 €*)

L'ensemble (chèque(s) et bulletin) doit être envoyé à l'adresse suivante :
CFTC MAE Arborial// 12 rue Rol-Tanguy TSA200002 // 93555 Montreuil cedex

- **par virement bancaire** : pour obtenir le RIB du syndicat, merci de contacter nos représentants au 01 73 30 27 06 ou par mail cftc-mae@franceagrimer.fr